



# Calendrier des Formations 2024-2025

## 2024

1. « Accueil du nouvel adhérent•e et sensibilisation au droit du travail », mercredi 23 octobre.
2. « La négociation du PAP », jeudi 24 octobre.
3. « Pratique du représentant syndical », mercredi 30 octobre.
4. « Institutions Représentatives du Personnel en pratique », lundi et mardi 4-5 novembre (2 jours).
5. « Financiarisation de l'entreprise : les moyens du CSE et le rapport de force », mercredi et jeudi 6-7 novembre (2 jours).
6. « Maîtriser la convention collective EPI : analyse et cas pratiques », Niveau **1**, jeudi et vendredi 21-22 novembre (2 jours).
7. « Maîtriser la convention collective OF : analyse et cas pratiques », Niveau **1**, jeudi et vendredi 5-6 décembre (2 jours).
8. « L'Entretien préalable à la rupture du contrat de travail », jeudi et vendredi 12-13 décembre (2 jours).
9. « Décrypter la fiche de paie et les comptes de l'entreprise », mercredi 18 décembre.

## 2025

10. « Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes », vendredi 10 janvier.
11. « La négociation collective », jeudi et vendredi 16-17 janvier (2 jours).
12. « Maîtriser la convention collective OF : analyse et cas pratiques », Niveau **2**, mercredi et jeudi 22-23 janvier (2 jours).
13. « CSE : Formation santé et conditions de travail », 27 au 31 janvier (5 jours).
14. « Savoir utiliser le code du travail », mercredi, jeudi et vendredi 5-6-7 février (3 jours).

15. « CSE : Formation économique » du 17 au 21 mars (5 jours).
16. « Comment s'approprier syndicalement le droit du travail ? », lundi à jeudi 24-25-26-27 mars (4 jours).
17. « Maîtriser la convention collective EPI : Niveau 2 », jeudi et vendredi 5-6 juin.
18. « Formation des anglophones », lundi 30 juin et mardi 1er juillet.

---

Pour les formations CSE et Prévention du harcèlement sexuel, elles sont prises en charge par l'employeur et le CSE. Elles demandent de suivre une procédure particulière. En plus de la demande de congé formation auprès de l'employeur, vous devez nous demander d'établir un devis à remettre dans un cas à l'employeur et dans l'autre au CSE pour vote en réunion.

« Harcèlement sexuel et agissements sexistes » (1 jour). Elle est prise en charge par l'employeur pour le référent harcèlement sexuel et peut être prise en charge pour les autres membres du CSE. Vote du devis en CSE au moins un mois avant la formation.

« Formation économique » (5 jours). Elle est prise sur le budget de fonctionnement du CSE. Vote du devis en CSE au moins un mois avant la formation.

« Formation santé et conditions de travail » (5 jours). Elle est prise en charge par l'employeur. Prévoir un point CSE et le devis à remettre à l'employeur.

N.B. : Le prix journalier de nos formations par stagiaire est de 350€ soit 1750€ pour 5 jours outre les frais de déplacements, repas et hébergement qui seront pris en charge sur les budgets employeur ou CSE.)

**Toutes nos formations se déroulent à la CGT Montreuil, 263 rue de Paris, M° Porte de Montreuil.**

